

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212002364-20240712-036-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2024



DECISIONS DU MAIRE EXERCICE 2024

Décision n° 09/2024

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, visée par le Contrôle de légalité le 27 mai 2020, portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu la demande de renouvellement du bail commercial saisonnier de Monsieur VALDRIGHI Christophe pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un contrat de bail saisonnier avec Monsieur VALDRIGHI Christophe pour la période du 01/07/2024 au 30/06/2025

ARTICLE 2 : de fixer le montant du loyer annuel à 2500.00€

ARTICLE 3 : de fixer à 750.00 € le remboursement des dépenses d'électricité

Poggio-di-Nazza le 17/06/2024

